

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

DELIBERATION N°CP2026- 04/8/24 DOSSIER N°7438	CONVENTION RELATIVE A LA MOBILISATION DE L'AIDE A LA VIE PARTAGÉE – HABITAT INCLUSIF – ASSOCIATION DES TOITS DE L'HORIZON - AVENANT
--	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA MOBILISATION DE L'AIDE A LA
VIE PARTAGÉE – HABITAT INCLUSIF – ASSOCIATION DES TOITS DE
L'HORIZON - AVENANT**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération n° CD2022-09/3/10 du Conseil Départemental du 30 septembre 2022 relative à la mise en place du dispositif d'aide à la vie partagée et à la signature de la convention entre le Département et les porteurs de projets ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-04/8/24 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver l'avenant à la convention de mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée entre le Département de la Creuse et l'association Les Toits de l'Horizon portant sur le report de la date limite de mise à disposition des logements aux habitants au 1er décembre 2027 ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cet avenant, joint en annexe à la présente délibération, ainsi que tout document afférent à cette décision.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET